

Procap

Le magazine
pour personnes
avec handicap

01/23



Focus

Santé et médecine

Inclusion et égalité des chances sont encore loin d'aller de soi dans le système de santé

PC rabotées pour les colocations

Une solution est en vue !

Le délai transitoire échoit à la fin de 2023

procap



«Grâce au Swiss-Trac, je peux vraiment profiter des vacances avec mes enfants»

SWISS•TRAC®

Trouvez un distributeur et faites un essai: www.swisstrac.ch

Meilleure qualité de vie grâce à la mobilité.

C'est à votre véhicule de s'adapter à vous et à vos besoins – et pas l'inverse. Depuis 1978, nous aménageons des véhicules sur mesure dans nos ateliers à Bergdietikon.

ADAPTATION
POSSIBLE
SUR DIVERSES
MARQUES



Système d'aide au chargement de fauteuil roulant



Aides à la montée et à la descente



AMENAGEMENT DE VEHICULES
WALDSPURGER



INNOVER PAR TRADITION

Contactez-nous pour obtenir des informations complémentaires. Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller.

044 743 80 40 • waldspurger.ch

RolliPro™

Une solution astucieuse pour les personnes à mobilité réduite.



Editorial

Pour leur anniversaire et pour la nouvelle année, les gens se souhaitent toujours « amour, bonheur et, surtout, une bonne santé ! »

A juste titre : la santé est un bien précieux et l'un des principaux facteurs d'une vie de qualité. Mais la santé ne se résume pas à l'absence de maladie. Elle est le fruit d'une interaction à multiples facettes entre le corps et l'esprit. C'est d'autant plus valable lorsqu'une personne doit souvent fréquenter l'hôpital en raison d'un handicap ou d'une maladie secondaire.

Il est donc particulièrement important que, lors d'un traitement médical, les personnes concernées se sentent en sécurité et respectées et qu'elles soient bien informées sur les mesures à prendre. Or, c'est justement là qu'il reste encore beaucoup à faire dans notre système de santé. Les besoins spécifiques des personnes en situations de handicap ne sont pas assez pris en compte dans les soins médicaux de base. On sait pourtant de longue date ce qu'il faut à cette fin : des ressources financières pour la prévention en matière de santé, pour accroître le temps consacré aux traitements et à la communication, et pour sensibiliser le personnel spécialisé.

Sonja Wenger
Responsable Communication de l'association et médias

Contenu

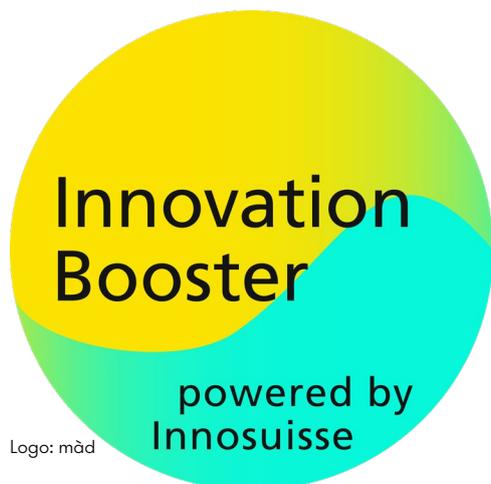
- 4 Brèves**
- 18 « Nous sommes Procap »**
Daisy Montandon
- 20 Politique sociale**
Réduction des PC pour les colocations à fin 2023 : une solution est en vue !
- 22 « Nous sommes Procap »**
Mattia Zocchi
- 24 Procap Printshop**
Coopération avec le centre résidentiel et de bureaux WBZ pour personnes avec handicap physique

Focus

- 6 Santé et médecine**
L'égalité des chances en matière de soins médicaux est possible
- 11 Programme handicap des Hôpitaux universitaires de Genève**
- 14 Essai**
Promotion de la santé et qualité de vie vont de pair

Service

- 10 Conseil juridique**
Engagement de proches aidants par des organisations de soins à domicile
- 16 Casse-tête**
- 17 Offre « Les droits mon enfant »**
20 % de rabais pour nos lectrices et nos lecteurs
- 26 Carte blanche**



Innovations technologiques dans le domaine du handicap

Générer des idées à plusieurs pour améliorer le quotidien de personnes en situations de handicap. C'est le but de l'Innovation Booster Technology and Special Needs. Grâce à la collaboration de différents acteurs, un modèle a notamment été créé pour faciliter l'utilisation des plans de cuisson modernes par les personnes malvoyantes.

Pour lire l'article : www.innosuisse.ch > Success stories > Exemples d'encouragement > Projets d'innovation > Innover dans le domaine du handicap grâce à la co-création



Programme de cours 2023 – il reste des places

Parmi le programme de cours de l'année 2023, vous trouverez des cours passionnants sur la sensibilisation, sur les questions de discrimination, mais aussi des modules abordant les méthodes de communication tels que celui sur la prise de parole en public ou sur la négociation. Les cours sont gratuits pour les membres, les collaborateurs·trices, les bénévoles des sections ainsi que les intervenant·e·s des projets de sensibilisation. Pour les participant·e·s externes, les cours sont payants. Les prix sont indiqués dans les descriptions des cours. Vous trouverez tous les contenus des cours ainsi que des informations complémentaires sur notre site internet. Il est également possible de s'inscrire directement via un formulaire en ligne.

Pour accéder au programme de cours : www.procap.ch/cours



Photo: Mark Henley / Panos

Initiative inclusion

Fin janvier, les associations faîtières des personnes en situations de handicap Inclusion Handicap et AGILE.CH et leur cinquantaine d'organisations membres ont décidé, lors d'une assemblée extraordinaire des délégué·e·s, de colancer l'initiative pour l'inclusion. Avec d'autres acteurs influents issus de la société civile, les deux faîtières comptent ainsi faire avancer l'égalité en droit et dans les faits pour les personnes en situations de handicap.

Des informations plus détaillées suivront dans la prochaine édition du magazine.

www.vision-inclusion.ch



Illustration: Roland Burkart

Artwork

Roland Burkart, né en 1981, illustrateur et membre de l'atelier communautaire Merkur à Emmenbrücke près de Lucerne. Après l'obtention d'un diplôme en illustration et fiction à la Haute Ecole d'art et de design de Lucerne en 2015, il se met à son compte et devient indépendant.

www.rolandburkart.ch

Serez-vous candidat·e au Conseil national en octobre ?

L'élection menant au renouvellement intégral du Conseil national aura lieu le 22 octobre 2023. Nous espérons voir davantage de personnes en situations de handicap être élues au Parlement national cet automne. Cela permettra de renforcer la représentation de notre cause à l'échelon du pays. Vous êtes candidat·e au Conseil national ? Alors nous serions heureux que vous nous contactiez.

Merci de vous annoncer auprès du département Politique sociale, par courriel à politique@procap.ch ou par téléphone au 062 206 88 97.

L'égalité des chances en matière de soins médicaux est possible

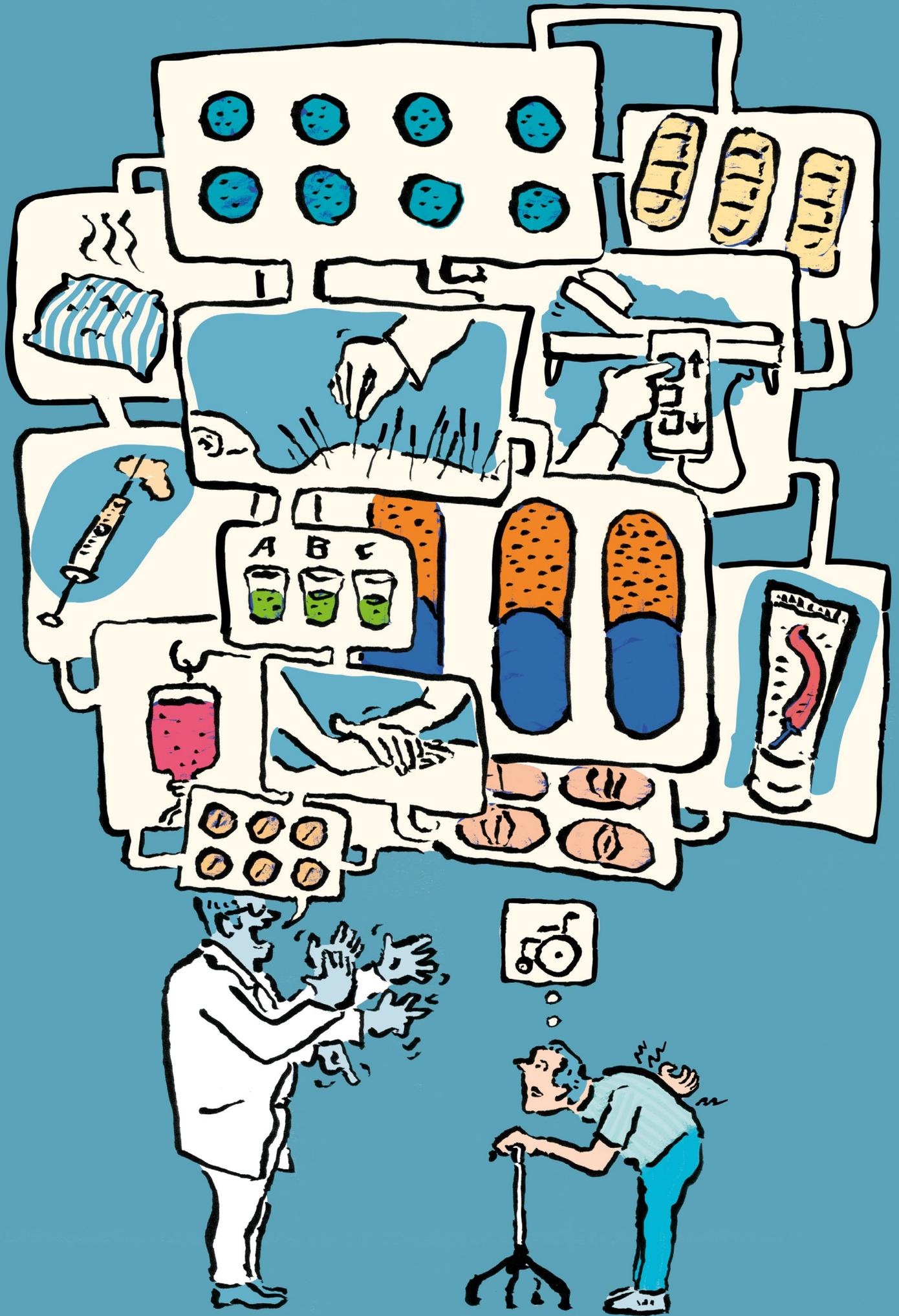
Cela fait des décennies que les personnes concernées et les professionnel·le·s demandent plus de ressources pour des soins médicaux adaptés aux besoins spécifiques des personnes avec handicap. Des directives à ce propos existent depuis longtemps. Et la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées oblige la Confédération à veiller à l'égalité des chances, y compris dans le domaine des soins. En bien des endroits toutefois, la volonté de la mettre en œuvre fait encore défaut.

Texte Sonja Wenger Illustration Roland Burkart

Rares sont les personnes qui aiment se soumettre à un examen médical. Pourtant, comparées aux autres personnes, celles avec handicap ont dans bien des cas un rapport à la médecine et aux questions de santé profondément différent. Le handicap peut les avoir rendues dépendantes d'un suivi médical intensif dès leur plus jeune âge. Il peut aussi être la source de nombreuses affections secondaires consécutives, par exemple le fait de ne pouvoir se mouvoir sans entrave ou des interactions entre médicaments.

Néanmoins, cette relation à la médecine reste très individuelle, différente pour chaque personne, et fortement imprégnée par les expériences personnelles. Un individu qui a une

bonne perception de son suivi médical, pour qui les médecins sont des personnes de référence et de confiance qui l'aident, considérera le système de santé autrement qu'un individu se sentant livré à ce système et peu écouté. A leur tour, ces expériences différentes ont beaucoup à voir avec la façon dont l'environnement social de la personne interagit avec elle, si elle est stimulée ou freinée dans son développement. Mais la manière dont la personne elle-même gère les défis et les changements entre aussi en considération. Enfin, cela dépend encore si une institution médicale ou de soins dispose de structures adaptées aux besoins spécifiques des personnes avec handicap.



Sévères lacunes

« En Suisse, la prise en charge médicale des personnes avec handicap est globalement bonne ; il y a néanmoins de sévères lacunes dans plusieurs domaines », déclarait Felix Brem, psychiatre et cofondateur de la Société suisse pour la santé des personnes présentant une déficience intellectuelle (SSHID) lors d'un congrès en 2016. Cette situation n'a malheureusement que peu évolué depuis lors.

A propos de ces « sévères lacunes » et des revendications pour y remédier, l'Association pour des soins médicaux adaptés aux besoins des personnes handicapées (ABMH) a formulé en mars 2022 ce texte récapitulatif :

- **Manque d'acceptation :** les patientes et patients en situations de handicap se sentent souvent ignoré·e·s par les professionnel·le·s de santé ; elles et ils ne se sentent pas traité·e·s ni impliqué·e·s sur un pied d'égalité. Il leur manque en outre un discours compréhensible et adapté.
- **Manque de ressources à disposition :** les professionnel·le·s de santé connaissent souvent mal les interactions entre handicap et maladie. Le savoir et l'expérience spécifiques font défaut pour prodiguer des soins adéquats aux personnes avec handicap. Il subsiste donc un fort besoin d'agir à l'échelon de la formation initiale et continue des professionnel·le·s de santé dans le domaine de la médecine du handicap.
- **Manque d'accessibilité financière :** les prestations médicales pour les personnes avec handicap sont liées à des dépenses plus élevées. Les ressources prévues, en temps et en argent, ne suffisent pas à couvrir ces surcoûts liés au handicap.
- **Manque d'accessibilité aux services ou aux structures de santé :** les personnes avec handicap font face à des obstacles architecturaux, techniques, numériques et administratifs, et en matière de communication. En outre, la pandémie de Covid-19 a clairement révélé l'importance de fournir à l'ensemble de la population des informations adaptées aux destinataires et aisément compréhensibles.

- **Manque d'adaptation des prestations médicales au contexte particulier et aux besoins individuels des personnes concernées :** il manque des délégué·e·s spécialistes du handicap dans de nombreux hôpitaux ou établissements de soins. En outre, les connaissances et les expériences des personnes avec handicap et/ou de leurs proches ne sont souvent pas prises en compte par les professionnel·le·s.

« Le traitement médical des personnes avec handicap relève d'une question d'attitude fondamentale et d'approche réciproque. »

Obligation imposée par la CDPH de l'ONU

Nous tenons ici à adresser un grand merci aux médecins, aux spécialistes et aux soignant·e·s qui s'entretiennent sur pied d'égalité avec les personnes avec handicap. Ces professionnel·le·s se battent parfois depuis des décennies pour améliorer la situation, faisant même souvent face à une forte résistance des organismes payeurs. La pression croissante exercée sur le personnel de santé depuis des années et un système de soins axé sur l'efficacité des coûts compliquent encore ces efforts.

Il est donc d'autant plus important que la Confédération et les cantons remédient aux lacunes et dysfonctionnements de la prise en charge médicale des personnes avec handicap. Cela ne doit pas rester un vœu pieux, c'est une obligation. L'article 25 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), entrée en vigueur en Suisse en 2014, stipule : « Les Etats parties reconnaissent que les personnes handicapées ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible sans discrimination fondée sur le handicap. Ils prennent toutes les mesures appropriées pour leur assurer l'accès à des services de santé qui prennent en compte les sexospécificités, y compris des services de réadaptation. »

Un défi pour le système

Pour atteindre ce niveau maximal en termes de santé et remédier aux dysfonctionnements mentionnés par l'ABMH, il faut d'abord un financement assuré des surcoûts liés au handicap. En effet, de nombreuses personnes avec handicap ont besoin de compréhension, de temps et de patience. C'est encore plus vrai si elles présentent de l'anxiété, des difficultés à s'exprimer, ou si elles ont même vécu des expériences traumatisantes lors de traitements. Cela se répercute comme un « défi pour un système de santé orienté vers des critères de mesure standardisés, avec pour boussole l'efficacité et la rentabilité », comme l'écrit la SSHID dans le rapport de son congrès 2016.

D'autre part, les professionnel·le·s de la santé doivent, dès leur formation, être systématiquement sensibilisé·e·s aux besoins particuliers des personnes avec handicap. A ce jour, il n'est pas tenu compte de cette exigence dans la plupart des cursus. Enfin, la clé d'une bonne prise en charge sanitaire est une communication transparente et compétente.

Une attitude fondamentale

Les personnes sans handicap connaissent, elles aussi, le problème du manque de ressources. C'est par exemple le cas en médecine d'urgence. De plus, il arrive régulièrement que des membres du personnel médical ne communiquent pas d'égal à égal avec le patient ou la patiente. Mais les personnes avec handicap sont souvent encore plus dépendantes que les autres de l'empathie des professionnel·le·s, ou d'outils auxiliaires de communication. C'est pourquoi les difficultés de communication constituent pour elles un des principaux obstacles à l'obtention de soins médicaux de qualité.

Cet objectif est toutefois réalisable. Comment et à quelles conditions : Les directives de l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) « Traitement médical et prise en charge des personnes en situation de handicap » l'expliquent en détail. Ces directives ont été élaborées en 2007 déjà ; elles décrivent la situation idéale. Du diagnostic médical à la réadaptation des personnes avec handicap, en passant par le traitement et la thérapie, elles définissent à quoi il faut veiller pour respecter la dignité de la personne dans tous ses aspects et garantir les meilleurs soins possibles. Cela ne

se limite pas à la communication, à la formation ou à la recherche, mais englobe aussi les aspects tels que la sexualité, la mort, la parentalité ou les situations à risque.

Les directives de l'ASSM montrent que les connaissances sur la manière de mettre en œuvre l'article 25 de la CDPH de l'ONU sont disponibles depuis longtemps. Tout aussi clairement, il ne suffit pas que les personnes touchées expriment leurs revendications. Il faudrait bien plus « que les changements nécessaires soient voulus par la politique et portés par l'ensemble du système de soins », comme le conclut la SSHID. Le conseiller national Christian Lohr (Le Centre) est président de la Société suisse pour la politique de la santé depuis novembre dernier ; selon lui, le traitement médical des personnes avec handicap relève d'une question d'attitude fondamentale et d'approche réciproque : « Les êtres humains doivent être considérés comme égaux. »

Sources

- Académie suisse des sciences médicales www.samw.ch/fr > Publications > Directives > « Traitement médical et prise en charge des personnes en situation de handicap »
- Association pour des soins médicaux adaptés aux besoins des personnes handicapées : www.vbmb.ch > « Résolution : 10 Revendications pour des soins de santé adaptés aux personnes en situation de handicap »
- Société suisse pour la santé des personnes présentant une déficience intellectuelle : www.sshid.info > Dokumente (en allemand)
- Curaviva – l'association de branche des prestataires de services pour les personnes âgées : www.curaviva.ch > Informations spécialisées > Soutien & Service > Age & Handicap
- Fondation Arkadis: www.arkadis.ch > Interessensvertretung > Praxis No 1/2016 « Ich bin gleich und doch anders – Menschen mit einer kognitiven Beeinträchtigung im Spital » (en allemand)
- Médecine inclusive : www.d-a-ch-inklusivmedizin.org > Actes des congrès (en allemand)



Irja Zuber
Avocate

Engagement de proches aidants par des organisations de soins à domicile

Notre fils de 15 ans a un handicap sévère. Il a besoin de beaucoup de soins et d'attention. J'ai entendu dire que des proches pouvaient être embauchés par des organisations de soins à domicile et être rétribués pour les soins qu'ils prodiguent. La collaboratrice d'un service de soins à domicile était chez nous et m'a expliqué les avantages de ce statut. Je suis indécis : cette solution présente-t-elle aussi des inconvénients ? Que me conseillez-vous ?

Ces dernières années, les prestations de soins à des proches ont connu quelques changements. Surtout des améliorations. L'embauche de membres de la famille par des organisations de soins à domicile pour s'occuper d'adultes nécessitant des soins peut être une bonne option. La chose est plus complexe concernant les mineurs.

Des progrès pour les soins à des proches

En Suisse, le financement des soins et de la prise en charge est du ressort de plusieurs lois, ce qui ne va pas sans difficulté. Dans les soins, on distingue les soins thérapeutiques d'une part, et les soins de base d'autre part. Les soins thérapeutiques sont prodigués par du personnel soignant sur prescription médicale. Les soins de base, eux, sont des actions plus simples relevant des soins courants.

Vous n'êtes pas au bénéfice d'une formation de soignant·e; seule entre donc en ligne de compte la facturation de prestations de soins de base. Une embauche par une organisation de soins à domicile signifie que vous allez toucher un salaire. Vous allez donc bénéficier de la couverture légale par les assurances sociales (AVS,

AI, APG, AC), ainsi que d'une assurance - accidents à partir d'un temps de travail hebdomadaire de 8 heures. C'est la caisse-maladie qui prend en charge votre salaire. Vous devrez déclarer ce dernier comme revenu aux impôts.

Effets sur les prestations AI

La prise en charge des coûts des soins de base est du ressort de la caisse-maladie. Mais cela a des répercussions sur les prestations de l'AI.

L'embauche de proches par des organisations de soins à domicile entraîne les réductions suivantes des prestations de l'AI :

- Si la personne à soigner touche une allocation pour impotent, la contribution que verse la caisse-maladie va être réduite. Raison de cette imputation : un même travail ne peut être rétribué à double - une fois par l'AI au titre de l'allocation pour impotent, et une seconde fois par la caisse-maladie via les organisations de soins à domicile. L'allocation pour impotent, jusqu'alors librement utilisable, est ainsi liée.
- Les prestations de soins thérapeutiques fournies par les proches dans le cadre de leur engagement sont déduites lors du calcul du

surcroît d'aide nécessaire pour le supplément pour soins intenses. Il faut s'attendre à une réduction.

- Le temps rémunéré pour les soins de base est déduit de la contribution d'assistance.

Une embauche par une organisation de soins à domicile pour soigner un proche doit être spontanément annoncée à l'AI (obligation d'informer).

Ne négligez cependant pas le fait que le recours à une personne extérieure vous déleste d'une part de la **charge émotionnelle et du temps de travail** liés aux soins.

Demander impérativement conseil

Le pour et le contre d'une embauche doivent être analysés et pesés individuellement pour chaque cas. Nous vous conseillons donc de recourir à un service de conseil avant tout engagement, afin de bien évaluer les risques et les bénéfices potentiels.

Collaboration : Jodok Strittmatter
Vous trouverez sur notre site internet la fiche Procap « Engagement de proches par des organisations de soins à domicile » sur www.procap.ch > Publications

« Nous avons envie d'en faire nos VIP »

Grâce au Programme handicap, unique en Suisse, les HUG s'engagent à diminuer les inégalités d'accès aux soins, en proposant une prise en soins adaptée aux personnes en situations de handicap.

Texte Isabelle Jaccaud **Illustration** Alexandre Baumgartner/HUG

Pionnier en Suisse, le Projet handicap a été lancé en 2012, à l'initiative d'une infirmière, Séverine Lalive Raemy – devenue depuis maître d'enseignement à l'HEdS à Genève – et d'un médecin, Arnaud Perrier, aujourd'hui directeur médical de l'hôpital. Tous deux, avec d'autres d'associations et d'institutions pour le handicap de la région de Genève, avaient constaté un manque de connaissance du handicap, et donc une mauvaise prise en soin, ainsi qu'un problème dans les transmissions d'informations entre les acteurs du médical et du socio-éducatif. En 2019, le projet devient Programme handicap, action pluridisciplinaire et transversale de coordination des soins reconnue par l'institution et soutenue financièrement par les HUG et la Fondation privée des HUG.

«Le Programme handicap a pour mission d'améliorer l'accès aux soins, qu'ils soient somatiques ou psychiatriques, pour toute personne en situations de handicap», déclare la doctoresse Anne-Chantal Héritier Barras, coordinatrice du programme. «Il concerne tout handicap, mais

nous nous focalisons spécialement sur la déficience intellectuelle, les troubles du spectre de l'autisme et le polyhandicap; soit les personnes qui ont le plus de difficultés à exprimer leurs besoins, les plus vulnérables.»

Avec ce programme transversal, à l'image de l'école pour tous, le pari a été pris de ne pas créer une unité à part. La personne, en fonction de son besoin médical, est hospitalisée dans une unité de soins ordinaire. Dans cette optique, les soignant·e·s sont sensibilisé·e·s dans le cadre du Programme handicap, pour être aptes à intervenir et répondre aux besoins que la situation de handicap engendre.

Des caractéristiques à connaître

Il réagit à une situation stressante en chantant... Elle ne supporte pas la vue d'une blouse blanche... Comment garder des traces de ces informations précieuses? Chaque personne en situations de handicap dispose d'une fiche d'admission handicap. Elle est remplie lors d'un premier contact, avec

une description sur la manière de communiquer, les précautions particulières à prendre. Si tel·le patient·e ne supporte pas d'être touché·e, le personnel est ainsi au courant et ne se précipite pas tout de suite pour une prise de sang.

Un passage à l'hôpital n'est jamais une routine. Que la personne vienne pour une broncho pneumonie ou une fracture, elle aura chaque fois un parcours différent, ce qui peut être déstabilisant, mais il y aura toujours un accompagnement personnalisé. Le Programme handicap est surtout centré sur les soins aigus, le service des urgences. « On essaie si possible d'installer les personnes participant au programme dans une chambre individuelle avec lit d'accompagnant·e si quelqu'un vient avec. Parfois, on les installe dans une chambre à deux, lorsqu'elles craignent la solitude. Chaque cas est différent et nécessite une grande qualité d'écoute », souligne la responsable du programme.

« Aux urgences, on essaie de sensibiliser le personnel à ne pas faire attendre une personne en situations de handicap, parce que si elle présente des troubles du spectre de l'autisme, elle est très sensible aux bruits, au stress environnant », explique la doctresse Anne-Chantal Héritier Barras. « Mais tout n'est pas encore parfait. Nous avons envie que les personnes en situations de handicap soient nos VIP et n'attendent pas, mais il y a d'autres urgences, parfois prioritaires. »

Près de 1200 personnes sont inscrites au programme et reviennent régulièrement aux HUG. Un chiffre en évolution vu l'augmentation des troubles du comportement des jeunes notamment. Chaque jour, en moyenne 30 à 40 personnes en situations de handicap passent par les HUG, tous services confondus.

Un système d'alerte efficace

Pour aider la doctresse qui travaille à 60 % dans le programme, une infirmière s'occupe de rencontrer toutes les personnes hospitalisées, en urgence ou stationnaire. C'est son rôle d'assurer le fil rouge et la

défense des besoins spécifiques. Un système d'alerte automatique leur signale dès qu'une personne bénéficiant du programme passe la porte des HUG.

Pour étoffer l'offre, une communauté de référents est en train d'être créée. Une formation de deux jours est proposée aux soignant·e·s des HUG. Cette communauté, sensibilisée, connaît les outils et sait utiliser la fiche d'admission tout en restant attentive aux besoins spécifiques de la personne. « Nous pouvons intervenir en soutien aux équipes soignantes. Problème : le tournus élevé du personnel, surtout aux urgences. Donc il faut à chaque fois recommencer », regrette la spécialiste. La petite équipe travaille à lever les réticences et





les craintes des soignant·e·s, en s'appuyant sur des personnes ressources. Comme les handicaps sont fréquents, avec 20 % de la population touchée en Suisse, de nombreux·ses soignant·e·s ont été en contact direct avec des personnes en situations de handicap. « Nous essayons de trouver des gens qui peuvent rassurer leurs collègues. Nous avons vu une nette amélioration au fil du temps. Ainsi, le programme de formation de la Haute Ecole de santé propose un module handicap avec sensibilisation et stages, créé par Séverine Lalive Raemy. Nous avons remarqué que les infirmières qui ont assisté à ce cours sont tout de suite plus à l'aise dans la prise en charge des patients. »

Faire de la prévention sur le terrain

Plusieurs institutions locales apportent leur soutien au programme. Rapidement, décision a été prise de faire plus de prévention et d'éviter de passer par l'hôpital (par exemple aller aux urgences pour une constipation). C'est ainsi qu'est née l'association Réshange.ch (Réseau Santé Handicap Genève), avec le même logo que Programme handicap, mais dans une autre couleur. Avec création d'une Handiconsult mobile, pour aller dans les institutions et les familles, faire de la prévention, éviter le passage à l'hôpital ou préparer une hospitalisation. Trois infirmières y travaillent actuellement, en étroite collaboration avec le Programme handicap. Reconnue d'utilité publique, Handiconsult est financée par l'Etat.

Le bouche-à-oreille fonctionne : les demandes pour faire partie du programme ne sont pas rares. Les patient·e·s sont rassuré·e·s, même si ce n'est jamais drôle d'aller à l'hôpital. Il·elle·s connaissent le programme, apprécient d'être épaulé·e·s. Et la spécialiste de conclure : « Nous sommes bien reconnu·e·s par nos pairs, ce qui n'était pas évident au début. Nos collègues apprécient notre action, à tous les niveaux. Il·elle·s nous appellent pour un soutien même si c'est hors programme. L'important est que cela reste transversal. C'est primordial de se donner les moyens pour faciliter l'accès à des soins de qualité. »

Sources

www.hug.ch/programme-handicap
www.reshange.net

Promotion de la santé et qualité de vie vont de pair

Texte Procap Photo Nicole Guélat



La santé est un droit fondamental pour tous les êtres humains. Toutefois, être en bonne santé physique et mentale ne va pas de soi. Nous devons nous en préoccuper activement et promouvoir notre santé. Pour que cela fonctionne correctement et que nous sachions ce que nous pouvons faire pour nous sentir bien, pensée et action « orientées santé » sont indispensables. Cette démarche s'appuie sur les ressources existantes de chaque personne et sur celles de son environnement.

Pour les personnes sans handicap, la promotion de la santé s'est banalisée et les offres sont nombreuses. Ce n'est pas le cas pour les personnes en situations de handicap. Bien que leurs besoins en la matière soient clairement plus élevés, les possibilités correspondantes font encore défaut. Cela vaut pour les offres dans le domaine du sport, de l'activité physique, ainsi que dans ceux de l'alimentation et de la santé psychique.

Revenir et promouvoir l'égalité des chances

Pour remédier à cette situation, nous avons ouvert en 2011 le programme « Procap bouge ». Dans ce cadre, nous proposons une large palette d'offres

de loisirs ainsi que des conseils de santé. De plus, nous conseillons aussi des institutions dans le domaine du handicap et ouvrons des possibilités de formations sur la promotion de la santé. Nous ajoutons à ces offres un engagement politique en faveur de l'inclusion et d'une meilleure égalité des chances des personnes avec handicap. Dans ce dernier domaine, un grand besoin d'agir se fait sentir. Cela inclut un accès égal aux services de santé et aux offres de promotion de la santé. Les structures favorisant des choix sains manquent encore d'appuis. Ceci est particulièrement vrai pour les personnes vivant en institution.

Prévention individualisée

Les personnes en situations de handicap jugent leur qualité de vie moins bonne. Elles courent un risque plus élevé de souffrir d'affections chroniques comme le diabète ou la démence. Elles sont plus souvent concernées par le surpoids ou l'obésité, recourent moins aux examens préventifs et bougent moins. S'ajoute à cela le fait que les personnes avec handicap ne sont pas toujours en mesure d'assumer seules la responsabilité de leur santé et qu'elles ont plus de difficultés à mettre en



« La promotion de la santé est un socle pour tous les services et offres de notre organisation. »

œuvre des mesures. Enfin, elles sont souvent limitées dans leur autonomie et dépendent de l'assistance de proches et de personnes qui les accompagnent.

Il faut donc que la prévention et la promotion de la santé entrent en jeu aussi précocement que possible. Elles doivent correspondre aux possibilités et besoins individuels. Chez « Procap bouge », nous partons donc en premier lieu des questions suivantes : quel est le champ du possible avec le handicap existant ? Quel est le degré d'autonomie de la personne ? Entre autres exemples : dans quelle mesure peut-elle se mouvoir et se déplacer ou quelles possibilités a-t-elle d'être active dans

son quotidien ? Le but d'une telle prévention est toujours de maintenir aussi longtemps que possible les capacités physiques existantes et d'éviter la survenance de restrictions physiques ou psychiques supplémentaires.

Adapter les offres existantes

Il n'est point besoin de créer de nouvelles offres pour atteindre cet objectif. Mieux vaut rendre les offres existantes accessibles et adaptées aux besoins spécifiques des personnes en situations de handicap. Il convient de simplifier les conditions de participation, par exemple en abaissant les seuils d'accès. Cela peut aussi se faire en rendant les informations ou les mesures accessibles aux personnes avec handicap, en langage simple, ou en leur autorisant l'accès aux offres d'activité physique avec un·e accompagnant·e. Il existe aussi un grand besoin de mise en réseau de personnes avec et sans handicap souhaitant entreprendre des activités communes.

Procap vient là aussi à la rescousse : la promotion de la santé est un socle pour tous les services et offres de notre organisation. Nous prévoyons ainsi de mettre à disposition, sur une plateforme, des offres d'accompagnement pour les loisirs et des lieux de rencontre. De plus, en collaboration avec d'autres organisations, nous encourageons des activités inclusives dans les domaines du sport, de la culture ou de l'alimentation. Nous nous engageons en outre pour des chemins de randonnée sans barrières, fournissons des informations sur l'accessibilité des piscines et des centres de fitness, sans oublier les vacances sans barrières en Suisse et à l'étranger. « Procap bouge », un nom qui vaut programme : demeurer toujours en mouvement et promouvoir de la sorte la qualité de vie et la santé des personnes avec handicap.

Informations

Conseils, informations et documentation sur la promotion de la santé figurent sur www.procap-bouge.ch.

Casse-tête

Sommet fibougeois (3m.)	Force maritime espagnole	Sorti en criant	Défense d'éléphant	Clameur dans l'arène	Tour autour du soleil	Soumettre à un pouvoir totalitaire	Terres émergées	Chenille ou papillon	Lac des Préalpes vaudoises	Ravi, bienheureux	Mouvement en arrière	Passage protégé	Pilastre		
→	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	Manqua la cible	↓	↓	↓		
→			○ 1	Compétition de motocyclisme		Amas d'étoiles dans le Taureau			○ 6			Commune proche de Bienne			
Très fatigué (fam.)		Combinées	Lieu de dépôt de marchandises							Nettoiera à grande eau		Partie de la Bible			
Cépage blanc très ancien		↓				Déesse de l'Égypte ancienne				Prénom féminin					
Article allemand masculin			Cube à jouer			Grande méduse luminescente	Relatif aux biens de la mariée			○ 4		Deux-roues (fam.)	Navire antique à 3 rangs de rames		
→		○ 5	Les os du poisson		Petit pied (fam.)					On les fête en mai		Sur le dos d'une bête			
De sexe masculin	Perdre son temps à des riens		Se munir (s')				À qui on a enlevé la rate		Il dirige un mouvement						
Train souterrain					Poésie urbaine orale		Fluide volatil	○ 7			Prêt à être récolté		Eau-de-vie au genièvre		
→			Une des trois Normes	Pas profane						Chant d'un oiseau					
Dépourvus d'habillement		Vieux do		En long et en large		Tante légendaire du Jura					Mettre ensemble		○ 2		
→	○ 8						○ 3		Elle est connue pour son chant						
Région vaudoise (2m.)		Dolby Stéréo		Marque l'identité				1	2	3	4	5	6	7	8

Sudoku

Inscrivez un nombre de 1 à 9 dans chaque case vide, chaque nombre ne peut apparaître qu'une seule fois dans chaque colonne et chacun des neuf blocs de 3x3.

Facile

9								8
		3	4		5	9		
	8	2		6		4	1	
	3			5				8
		1	3		8	7		
	6			1				3
	9	5		4		3	7	
		6	9		1	8		
4								1

Moyen

8				4	1			7
		7					9	
1				6				2
	5	8		3		6		
				2		5	8	9
9						7		4
		1					3	
6				5	2			8

Vous trouvez toutes les solutions à la page 27.

20% de rabais pour nos lectrices et nos lecteurs

Le guide Procap « Les droits mon enfant »* regroupe toutes les informations pertinentes sur le droit des assurances sociales de manière compréhensible et claire.

*Disponible en français et en allemand

Veillez découper et envoyer à :

Procap Suisse | Marketing et communication
Rue de Flore 30 | 2502 Bienne



Je commande ___ exemplaire(s) en français
___ exemplaire(s) en allemand

Envoyé avec la facture au prix **de CHF 28.– au lieu de CHF 35.–** plus frais de port.

Organisation: _____

Prénom: _____

Nom: _____

Adresse: _____

NPA/Localité: _____

Numéro de téléphone en cas de questions: _____

Adresse e-mail: _____

Cette offre est valable jusqu'au 31 décembre 2023 pour les membres de Procap et les personnes abonnées au Procap Magazine. Uniquement valable avec le coupon original du magazine N°1/2023.

**Nouvelle
édition**



Les droits de mon enfant

Guide du droit des assurances sociales pour les parents d'enfants avec handicap

procap
Pour personnes avec handicap.
Sans compromis.

Soirées d'information et d'échanges sur les prestations de l'AI pour les enfants: il est encore temps de s'inscrire!

Genève mardi 7 mars 2023, 18h30 – 21h30,
Maison Internationale des Associations,
rue des Savoises 15, 1205 Genève

Région Fribourg mardi 14 mars 2023,
18h30 – 21h30, Association St-Camille,
rte des Préalpes 18, 1752 Villars-sur-Glâne

La Chaux-de-Fonds mardi 21 mars 2023,
19h00 – 22h00, Alfaset, rue des Terreaux 48,
2300 La Chaux-de-Fonds

Inscription via le formulaire en ligne à l'adresse :
www.procap.ch/soirees-enfants



NOUS SOMMES PROCAP

**« On peut
tous être des
moteurs de
paix et de joie »**

Daisy Montandon

(*1945) vit au Val-de-Ruz. Membre de Procap depuis ses 17 ans, elle s'engage à la section du Val-de-Ruz dès sa fondation en 1977 et la préside de 1980 à 2015, puis reste au comité jusqu'à fin 2022. Merci à elle pour son engagement et sa générosité!

Procap : Vous vous êtes engagée durant près de cinq décennies et très activement pour Procap. Vous avez aussi été active à Alfaset (anciennement « Centre ASI »), à la Fondation Serei, et dans d'autres associations. Quel parcours ! Qu'est-ce qui vous a motivée à vous engager dans l'associatif ?

Daisy Montandon : C'est grâce à Bernard Froidevaux, qui m'a beaucoup poussée. Quand il m'a contactée pour prendre la présidence, j'ai été surprise ! Je ne savais pas si j'avais les capacités de prendre une si grande responsabilité. Je n'ai pas fait d'études. Je suis allée à l'école primaire, mais c'est tout. Vous savez, quand j'avais 15 ans, il n'y avait pas d'institutions spécialisées, il n'y avait rien ! Alors nous, les handicapés, celles et ceux qui le pouvaient, on allait travailler en usine horlogère. Et puis, bien sûr, la motivation était d'être traitée de la même manière que tout le monde. Et d'aider les autres.

Maintenant que vous quittez le comité de la section Procap Littoral/Val-de-Ruz, qu'est-ce que vous regretterez ?

Les membres. C'est ce que je disais encore hier à la soirée de Noël du Val-de-Ruz : ce sont « mes handicapés ». C'est ma seconde famille. Et je crois qu'ils me le redonnent bien. Quand ils me voient, ils disent « Hey, Daisy ! ». Il y a beaucoup d'affection. Mais je reste quand même membre solidaire. Je me retire seulement des responsabilités. Il faut un temps pour tout ! Je suis fatiguée et les gens ne peuvent plus donner de leur personne comme avant. C'est la vie ! Maintenant, je vais me reposer et penser à moi et à ma famille.

Qu'est-ce qui a changé pour les personnes en situations de handicap depuis votre enfance ?

Il y a moins de critiques et de préjugés. On est plus visibles, alors qu'avant, on nous cachait. Mes parents ne m'ont jamais cachée, mais je connais des gens qui l'ont été. Chez les catholiques, les parents se disaient que c'était une tare, une punition pour leurs péchés. Et puis quand je me suis mariée et que je suis tombée enceinte, on a dit des choses horribles à mon mari. Ça a été des crève-cœurs. Vous savez, dans le temps, si on était handicapée, on était mis à l'écart. On ne devait pas se marier et encore moins avoir d'enfants. On pensait que les handicapés étaient débiles. Ce n'était pas le cas !

En trois mots, qu'est-ce que Procap pour vous ?

L'amitié, la compréhension, la famille... et les rencontres. J'aimais les week-ends d'assemblée des délégués. On était une grande famille ! On pouvait dialoguer, comparer nos sections, se donner des idées. A l'époque, on allait dans toute la Suisse et les sections les organisaient tour à tour. On passait de ces soirées ! Tout le monde dansait à sa façon,

malgré nos handicaps. On ne se jugeait pas. C'est là que j'ai vraiment eu une vie à mon niveau.

Qu'est-ce qui vous passionne ?

Tout ! (rires) surtout la nature. A la télé, je regarde des documentaires sur tous les sujets : les animaux, les voyages... J'en rigole souvent avec une personne qui vient me lever. Il me demande : « Vous êtes allée où hier ? » et je lui réponds : « Je suis allée au Pérou, en Espagne, en Sibérie » (rires). J'ai beaucoup voyagé en Suisse avec mon mari, mais je ne suis presque jamais allée à l'étranger. J'ai vu la mer à mes onze ans. On avait fait un camp vers le Pas-de-Calais avec les Scouts Malgré Tout. Mais vous voyez, c'est vieux ça.

Est-ce que vous avez un message à partager aux lecteurs et lectrices du magazine Procap ?

D'être comme on est. De partager l'amitié. De motiver les autres. Et puis la paix, la joie, le bonheur. On peut tous être des moteurs de tout ça. J'ai été un moteur toute ma vie et c'est quelque chose que je tiens de ma maman. Bien sûr, il y a des jours où ça ne va pas tant et on fait avec. Le lendemain, on va mieux !



Daisy Montandon fait preuve d'un optimisme inébranlable. Durant toute sa vie, elle s'est engagée pour l'autodétermination et l'égalité des chances des personnes avec handicap.

Réduction des PC pour les colocations à fin 2023 : une solution est en vue !

Texte Anna Pestalozzi Photo iStock

Dans la foulée de la réforme des prestations complémentaires (PC) entrée en vigueur en 2021, les réductions des loyers maximaux pour les personnes logeant en colocation ont certes pu être limitées substantiellement mais n'ont pas pu être empêchées. Pour nombre de locataires, les réductions ne devraient toutefois se faire sentir qu'à partir de 2024, passé le délai de transition de trois ans qui échoit au 31 décembre 2023.

Début 2024, quelques colocations pourraient donc se trouver dans une situation financière difficile. Procap s'est engagée ces derniers mois pour éviter de telles difficultés financières, même si les réductions déploient leurs effets. L'attribution d'un supplément pour la chambre d'une éventuelle assistance de nuit, ainsi qu'une répartition correcte du supplément pour fauteuil roulant, pourraient ouvrir une porte à des solutions. Des colocations pourraient ainsi surmonter la réduction des loyers maximaux, un objectif impératif du point de vue de Procap.



La nécessité d'agir est admise
Heureusement, le Parlement a reconnu qu'il faut agir et va effectuer les corrections dans une révision de la Loi sur les prestations complémentaires (LPC).

Cependant, du fait qu'elle n'aboutira guère avant la fin 2023, cette révision de la LPC

pourrait arriver trop tard pour les colocations. Procap recommande donc aux bénéficiaires résidant en colocation d'analyser sans tarder la situation qui prévaudra pour eux après l'échéance du délai transitoire, à partir du 1^{er} janvier 2024. A cette fin, posez-vous les questions suivantes :

· **Quels effets la réforme de 2021 entraîne-t-elle sur vos PC?** Si vous êtes affecté·e par des réductions, vous devriez avoir reçu automatiquement une décision PC présentant les chiffres actuels et ceux à venir.

· **Les réductions vous mettent-elles dans l'impossibilité de payer votre loyer?** Craignez-vous de devoir quitter votre logement? Ou serez-vous contraint·e de restreindre vos dépenses?

Si vous devez répondre OUI à l'une de ces questions et que la raison principale est liée au supplément pour fauteuil roulant (il sera dorénavant divisé par le nombre de colocataires, même si toutes et tous ne touchent pas de PC) ou à la chambre pour assistance de nuit (vous ne

parvenez plus à la payer en raison de la réduction des montants pour la colocation), voici les possibilités qui s'offrent à vous :

· **Adressez-vous** au fonds fédéral « Prestations d'aide aux personnes en situation de handicap » (PAH) géré par Pro Infirmis (www.proinfirmis.ch). Contactez Pro Infirmis sans tarder, de sorte qu'un éventuel soutien financier par le PAH puisse être examiné.

· **Pour toute question**, consultez le service de conseil en assurances sociales de Procap.

· **Ne résiliez pas** votre bail et ne dissolvez pas la colocation avant l'examen d'une solution transitoire par le PAH ou sans avoir pris conseil auprès de Procap.

Pas encore de solution à long terme

Le Conseil fédéral a proposé, à titre de solution transitoire, que les colocations recourent au PAH pour surmonter des difficultés financières consécutives aux réductions des PC. Ceci doit éviter, en attendant une solution à long terme, que des colocations soient dissoutes ou que des personnes doivent inutilement déménager ou rejoindre un home.

Procap va maintenir son engagement en faveur d'une solution équitable et à long terme pour assurer le maintien des colocations. Il est recommandé aux personnes concernées d'analyser sans délai leur situation individuelle afin de prévoir d'éventuelles difficultés et de pouvoir réagir en conséquence.

Salaires statistiques : le Parlement contraint le Conseil fédéral à agir

Pour décider si une rente AI ou un reclassement est accordé, on recourt dans bien des cas aux salaires statistiques. Nous avons passé en revue cette problématique de manière détaillée dans notre édition N° 1/2022. Il s'agit de salaires de personnes sans handicaps, dont le niveau est, de fait, bien trop élevé. Par conséquent, de nombreuses personnes n'obtiennent aucune rente AI, ou une rente trop faible.

Avec de nombreuses autres organisations, Procap revendique de longue date une adaptation des salaires statistiques. Jusqu'à récemment, le Conseil fédéral s'est refusé à empoigner le problème. Il doit désormais agir, le Parlement l'y ayant contraint durant la session d'hiver 2022.

Procap salue cette importante avancée. Reste que l'œuvre n'est pas encore achevée : le Conseil fédéral prévoit un abattement forfaitaire de 10 % sur les salaires statistiques. Des rapports scientifiques montrent que les différences de salaires entre personnes avec ou sans handicap sont bien plus élevées. Il faudrait un abattement général de 17 %, et des réductions supplémentaires pour certains groupes. Procap va accompagner cette mise en application et s'engager sans relâche pour des décisions AI équitables.



NOUS SOMMES PROCAP

**« J'aime aider
les gens à
gagner en
autonomie. »**

Mattia Zocchi

(*1990) est directeur de Procap Tessin depuis 2018. Il est aussi en charge du conseil en matière sociale de la section. Il consacre ses loisirs à lire, dessiner, voyager, randonner. Il vit et travaille à Lugano.

Interview Sonja Wenger **Photos** Markus Schneeberger

Procap : Comment es-tu arrivé chez Procap ?

Mattia Zocchi : J'ai passé la maturité économique, mais mon but a toujours été de travailler dans le domaine social. Avant de reprendre la tête du bureau de Procap Tessin en 2018, j'ai, pour cette raison, travaillé dans des maisons de soins et de retraite, ainsi que dans des ateliers et fondations pour personnes avec handicap.

Procap se différencie-t-elle d'autres organisations du domaine du handicap ?

Incontestablement. Procap propose un large éventail de prestations, avec du conseil, des voyages et du sport, mais elle dispose aussi d'une compétence exceptionnelle dans le domaine du droit. En outre, j'apprécie que Procap s'investisse intensivement dans l'aide à l'autonomie. Je travaille dans le domaine social car j'aime aider les gens. Mais je considère comme très important de surtout les aider à gagner en autonomie.

Quelle est la situation des personnes avec handicap au Tessin ?

Fondamentalement, je trouve l'attitude des gens attentive et généreuse. Ils apportent volontiers leur aide. Je suis toutefois d'avis qu'il reste beaucoup à faire en matière d'accessibilité, surtout dans les nouvelles constructions. L'indispensable prise de conscience est presque totalement absente. D'autre part, j'observe une détérioration croissante de la relation avec les assurances sociales et les autorités.

Comment cela se traduit-il ?

C'est de plus en plus compliqué et il faut beaucoup de paperasse pour obtenir les informations et les documents dont on a besoin. La possibilité d'un échange coopératif dépend aussi grandement des interlocuteurs·trices auquel·le·s on a affaire dans les assurances et les administrations. Il ne devrait pas en être ainsi car les prestations des assurances sociales sont un droit. Il ne s'agit pas de charité. En dépit de cela, le ton est parfois détestable au point que les personnes qui ont déposé une demande ont l'impression d'être complètement dévalorisées. De surcroît, le soutien financier est souvent insuffisant, ce qui pèse lourdement sur les intéressé·e·s. Conséquence immédiate: nombre de celles et ceux qui viennent me demander conseil sont déprimé·e·s, voire désespéré·e·s.



Mattia Zocchi s'applique à faire mieux connaître Procap au Tessin. Il souhaite que le monde politique accorde plus d'attention aux besoins des personnes avec handicap.

Quel est ton vécu dans ton travail de conseil social ?

Les gens viennent surtout nous voir quand quelque chose n'a pas fonctionné dans leurs démarches. Nous sommes donc confrontés à des flots d'émotions. Nous tentons alors, en équipe, de trouver la meilleure solution. Toutefois, il s'agit souvent aussi d'expliquer aux gens pourquoi une demande a été refusée. Malheureusement, ils ne sont pas toujours suffisamment informés ou conseillés par les services compétents.

Comment Procap est-elle présente au Tessin ?

Nous avons environ 220 membres actifs. Ce n'est qu'une très faible partie des personnes concernées. Notre bureau étant établi à Lugano, nous ne pouvons pas être présents d'une manière égale dans toutes les régions du Tessin. D'autre part, nous entretenons des échanges étroits avec Procap Grisons. Nous prenons en charge leurs membres italophones et eux nos germanophones. A cela s'ajoutent d'importantes collaborations avec d'autres organisations, par exemple dans le domaine du sport-handicap. Mais nous sommes en bonne voie pour être mieux connus. Récemment, j'ai pu participer à une conférence sur la parentalité, présenter Procap et parler des enfants avec handicap. C'était un aspect complètement nouveau pour de nombreux participants et, par la suite, j'ai reçu beaucoup d'appels à ce propos.

Quel don ou quel super-pouvoir souhaiterais-tu posséder ?

(Rire) Je ne me suis jamais posé la question, même si je lis volontiers des récits fantastiques et que j'en écris. Je voudrais bien savoir contrôler mon empathie. L'empathie, c'est une force grandiose. Mais elle peut aussi se révéler dangereuse, parce qu'avec elle, on développe un lien très fort avec d'autres personnes. C'est pourquoi je trouverais bien de pouvoir de temps en temps la mettre hors service en cas de besoin.

A part l'accessibilité, où vois-tu encore une nécessité d'agir ?

Il faut certainement sensibiliser davantage les gens aux thèmes spécifiques du handicap. Mais il conviendrait aussi de simplifier et d'humaniser les processus de demande de prestations. Avant toute chose, la politique devrait accorder plus d'attention à ce sujet. Les personnes avec handicap sont de plus en plus visibles dans les médias. En politique, on ne discute cependant guère de leurs besoins. Dans ce domaine, j'aimerais qu'il y ait une volonté politique plus affirmée pour faire appliquer ce qui existe déjà dans la loi.

Coopération entre Procap et le centre résidentiel et de bureaux WBZ pour personnes avec handicap physique

Texte WBZ / Procap Suisse Photos WBZ

Chaque fois que c'est possible, Procap confie des mandats à des entreprises ou des institutions dont les activités soutiennent des personnes en situations de handicap. Une telle coopération fonctionne depuis quelques années avec le centre résidentiel et de bureaux WBZ à Reinach (BL). Depuis lors et grâce aux modèles de documents qui y sont proposés, toutes les sections de Procap ont la possibilité de passer elles-mêmes commande de leurs imprimés comme les papiers à en-tête, les cartes de visite et autre documents sur la plateforme dite Printshop (voir l'encadré «Créer des imprimés par internet»). Ces modèles sont élaborés par le WBZ, sur mandat de Procap. La production et l'expédition sont effectuées par des personnes avec handicap au centre de services graphiques et d'imprimerie du WBZ.



Participation écrite en majuscules

Au WBZ, les personnes en situations de handicap peuvent bénéficier de multiples options de travail et d'hébergement. Depuis près d'un demi-siècle, le WBZ propose – initialement aux personnes avec handicap physique – une palette de prestations complète, en adéquation étroite avec leurs besoins. Cette offre s'est grandement étoffée au fil des ans, de sorte qu'un nombre croissant de personnes en situations de handicaps cognitifs, psychiques ou multiples trouvent aujourd'hui leur place au WBZ. La notion de participation s'y écrit en lettres majuscules. L'objectif du WBZ est de permettre à toutes et tous de mener une vie autonome et autodéterminée, dans un environnement aussi normalisé que faire se peut.

Les personnes avec handicap trouvent au WBZ diverses possibilités de travail et d'hébergement. Dans la structure de jour, distinction est faite entre travail avec accompagnement et quotidien encadré.

Le travail avec accompagnement se déroule dans le contexte de l'offre de prestations à vocation économique et lucrative du WBZ, comme le centre de services graphiques, la fiduciaire ou la gestion de données électroniques. De son côté, le quotidien encadré, par exemple au sein du «Werkplatz», n'est pas tributaire du marché; il est donc moins soumis à la pression du rendement.

Imprimer, emballer, envoyer : le travail au centre de services graphiques du WBZ est varié.



« Je vis et je travaille au WBZ depuis 2012. J'ai commencé en atelier, avec ensuite un travail à mi-temps à l'équipement (centre de services graphiques). Aujourd'hui, je ne travaille plus qu'au centre de services graphiques. Mon activité me plaît et elle est toujours stimulante. Nos missions sont variées, on ne s'ennuie jamais. Chez moi, entre mes quatre murs, c'est moi qui décide de ce qui se passe. J'apprécie beaucoup cette autonomie et cette liberté. »

Patricia Stettler est membre de Procap. Elle vit au WBZ et travaille au centre de services graphiques.

Une offre complète de prestations

En plus des places de travail avec accompagnement socioprofessionnel, le WBZ possède environ 70 places d'hébergement avec des prestations d'accompagnement et de soins personnalisables. L'offre classique de places d'hébergement inclut toujours la possibilité de participer à la structure de jour. D'autres formes de logement complètent l'offre (voir « Habiter et travailler au WBZ »).

Le service de restauration de l'établissement propose le couvert aux résident·e·s, mais aussi des prestations événementielles à une clientèle externe. Quant au complexe « Werkplatz », il réalise des produits artisanaux et fournit des services administratifs. Il comprend un marché aux puces, un atelier créatif, un groupe informatique, un jardin et la boutique Piazza-Lädeli.

Le WBZ propose une large palette de services et de produits dont la demande est établie et qui sont appréciés par une large clientèle. Quant aux personnes avec handicap, elles exercent au WBZ, grâce aux mandats externes, des activités qualifiées et gratifiantes, l'ensemble générant une forte valeur ajoutée sociale!

Créer des documents imprimés par internet

Votre section profite-t-elle des avantages du Printshop de Procap ? Depuis 2020, plusieurs sections commandent leurs documents imprimés via cette plateforme mise à disposition par le WBZ. Procap Suisse crée pour ses sections des modèles conformes à la charte graphique. Ces modèles peuvent ensuite être complétés et commandés très simplement via le Printshop. Souhaitez-vous recourir au service du Printshop pour votre section ? Contactez-nous à l'adresse kommunikation@procap.ch. Nous composerons pour vous les modèles de documents et vous ouvrirons un accès au site. Pour toute question, veuillez vous adresser à Markus Spielmann, responsable Marketing et Communication, tél. 062 206 88 80.

Plus d'informations sur www.wbz.ch (en allemand)

L'hôpital, c'est devenu moins compliqué



Laurent Duvanel
Président Procap Suisse

L'autre jour chez un chirurgien, j'ai apprécié ses explications avant une intervention et le fait qu'il ait fait venir un hypnotiseur pour me calmer. C'était top, je n'ai rien senti. Je suis maintenant motivé pour m'occuper de mon corps. En général, la qualité des soins pour les gens en situations de handicap s'est améliorée ces dernières années – même s'il reste encore beaucoup à faire. Leur santé physique ou psychique est mieux prise en compte. Ainsi, l'Hôpital cantonal de Genève HUG a créé un accompagnement pour les polyhandicapé·e·s ou les autistes. « Lorsqu'on sait prendre en charge les personnes qui ont le plus de difficultés, on prend mieux en charge toutes les autres. Un tel programme nous rend collectivement meilleur·e·s », affirme un professeur des HUG, le directeur médical Dr Arnaud Perrier. Des démarches simplifiées pour mieux traiter un accident, un accueil plus chaleureux met en confiance : malade, chacun·e est perturbé·e et doit être rassuré·e. Alors prenez, vous aussi, soin de votre corps, par exemple en buvant 2 litres par jour. D'eau du robinet bien sûr.

Impressum

Editrice Procap Suisse **Tirage** 24 500 (total, version française : 4600), parution quatre fois par année **Edition et rédaction** Magazine Procap, Frohburgstrasse 4, 4600 Olten, info@procap.ch, tél. 062 206 88 88, www.procap.ch **Compte pour les dons** IBAN CH86 0900 0000 4600 1809 1 **Direction de rédaction** Sonja Wenger **Ont collaboré à ce numéro** Helena Bigler, Laurent Duvanel, Isabelle Jaccaud, Anna Pestalozzi, Martine Salomon, Markus Schneeberger, Jodok Strittmatter, Ariane Tripet, Irja Zuber **Traduction** Alain Douard, delicatext, Flavia Molinari Egloff, Versione traduzioni **Illustration** Roland Burkart **Concept et layout** Corinne Vonaesch **Correction** db Korrektorat, Bern **Marketing des annonces** Contact : Larissa Spielmann, tél. 062 206 88 04, larissa.spielmann@procap.ch **Impression et expédition** Merkur Druck AG, Gaswerkstrasse 56, 4900 Langenthal **Changement d'adresse** à signaler au Secrétariat romand de Procap, tél. 032 322 84 86 **Abonnement** non-membres (par année) CHF 20.-, à l'étranger CHF 40.-, ISSN 1664-4603 **Délaï de rédaction** du n°2/2023 12 avril 2023; parution le 22 mai 2023.



Le focus du prochain magazine :
Nouvelles techniques



Pour le respect et l'égalité des droits – sans conditions

Contribuez à créer une société inclusive où la différence est considérée comme une opportunité et un enrichissement.

Votre solidarité encourage les personnes en situation de handicap et leur donne des moyens d'actions. Merci beaucoup pour votre don.

Compte pour les dons: IBAN CH86 0900 0000 4600 1809 1
www.procap.ch



procap

Pour personnes avec handicap. Sans compromis.



HÖGG
LIFTSYSTEME

LAUSANNE

☎ 021 800 06 91

ST.GALLEN

☎ 071 987 66 80

BERN

☎ 033 439 41 41

MONTE-ESCALIERS

LIFTS À PLATE-FORME

LIFTS À SIÈGE

HOMELIFTS



www.hoegglift.ch

5 ANS DE GARANTIE

Solutions des casse-tête

De la page 16.

■ ■ ■ ■ O ■ ■ ■ O ■ ■ ■ B ■ ■ S ■ ■
 V A N I L D A R P I L L E ■ R A T A
 C R E V E ■ N ■ P L E I A D E S ■ N
 ■ M ■ O ■ E N T R E P O T ■ C ■ N T
 ■ A M I G N E ■ I S I S ■ L U C I E
 ■ D E R ■ D E ■ M ■ D O T A L ■ D ■
 M A L E ■ U ■ P E T O N ■ V ■ B A T
 ■ ■ E ■ A R M E R ■ P ■ M E N E U R I
 ■ M E T R O ■ L ■ E T H E R ■ C ■ I
 N U S ■ E ■ S A C R E ■ R A M A G E
 ■ S ■ U T ■ L G ■ A R I E ■ U N I R E
 T E R R E S A I N T E ■ S I R E N E
 ■ R ■ D S ■ M E M E

VITALITE

Sudoku

9	4	7	1	2	3	6	5	8
6	1	3	4	8	5	9	2	7
5	8	2	7	6	9	4	1	3
7	3	9	6	5	4	1	8	2
2	5	1	3	9	8	7	6	4
8	6	4	2	1	7	5	3	9
1	9	5	8	4	2	3	7	6
3	2	6	9	7	1	8	4	5
4	7	8	5	3	6	2	9	1

8	2	6	9	4	1	5	3	7
4	3	7	8	5	2	9	1	6
1	9	5	6	7	3	4	8	2
2	5	8	3	9	6	7	4	1
3	1	9	7	8	4	2	6	5
7	6	4	2	1	5	8	9	3
9	8	2	1	3	7	6	5	4
5	7	1	4	6	8	3	2	9
6	4	3	5	2	9	1	7	8



Vivre et travailler de manière autonome et autodéterminée

Pour personnes avec handicap physique ou polyhandicap :

- Diverses formes d'hébergement et prestations
- Travail avec accompagnement
- Quotidien encadré



Centre résidentiel et de bureaux pour personnes avec handicap physique

www.wbz.ch

+41 61 755 77 77



Vos dons en de bonnes mains
Compte 40-1222-0

